

Pour le cabinet du ministre : Isabelle BOURHIS conseillère sociale

Pour le SNIA-IPR : Alain MARIE - secrétaire général et Christian CHAMPENDAL secrétaire général adjoint.

L'audience s'est déroulée en présence de Jean-Charles RINGARD, co-pilote du comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du lycée.

Un tour d'actualité de la réforme lycée avec la conseillère sociale et le co-pilote du comité de suivi, souligne la tension palpable dans un contexte de mouvements sociaux. Comme le montre le sondage effectué auprès de nos délégués académiques, les situations sont diverses selon les académies. Toutefois, on peut estimer entre 10 et 15 % d'établissements pour lesquels la passation des épreuves pose problème.

Les modalités de mise en œuvre des E3C sont contraires à l'objectif initial de simplification des procédures du baccalauréat. Les diverses modalités d'évaluation : CC, CCF, E3C et épreuves terminales (ET), qui contribuent à la certification du baccalauréat, sont peu lisibles par les élèves, leurs parents et génératrices de stress.

Nous faisons part de notre crainte que les dotations horaires globales, en baisse dans nombre de lycées, complique la tâche des chefs d'établissements. Isabelle BOURHIS et Jean-Charles RINGARD la justifient par l'évolution démographique et le maintien du H/E.

Nous mentionnons la nécessaire articulation de l'organisation et de la pédagogie qui se manifeste dans toutes les réformes avec acuité. Les aspects techniques déficients ont à l'évidence contribué à augmenter la tension : retard d'ouverture de la BNS, difficulté de dépôt des protocoles liées aux formats, nombre et qualité d'adaptation de ceux-ci aux contenus et progressions. Les programmes denses et riches de certaines disciplines augmentent la difficulté de l'exercice. La question de l'ouverture totale ou partielle des banques et de la diffusion des protocoles, déjà abordée lors de consultations précédentes avec la DGESCO, est à nouveau posée.

Jean-Charles RINGARD nous interroge sur les pistes d'amélioration possibles. Concernant le processus d'élaboration des sujets, nous rappelons la nécessité que toutes les académies permettent aux IA-IPR de tenir des commissions de relecture des sujets. Les recteurs attendent également des précisions sur la composition et l'organisation des commissions d'harmonisation.

La non parution des textes de cadrage des épreuves, attendus depuis décembre (Grand Oral, ET), ajoute au sentiment d'une réforme installée dans la précipitation. Jean-Charles RINGARD précise que les textes devraient paraître rapidement. Nous revenons sur le calendrier « inversé » des épreuves terminales de spécialités qui pose problème pour le SNIA-IPR.

Nous faisons part à la conseillère sociale et au co-pilote du comité de suivi de la nécessité à très court terme de simplifier le dispositif des E3C qui, s'il perdure dans la forme actuelle, risque de pérenniser un climat de tension dommageable pour la réussite des élèves. Nous transmettrons prochainement une note aux membres du comité de suivi pour formuler des propositions d'évolution.

Nous rappelons l'engagement habituel et sans faille des inspecteurs dans toutes les réformes. Celle en cours est particulièrement exigeante au niveau des E3C : élaboration de la banque de sujets, appui aux chefs d'établissements pour l'organisation des épreuves notamment pour le choix des sujets, coordination de la correction des copies et animation des commissions d'harmonisation. Nous insistons sur le travail de médiation conduit par les collègues auprès des équipes pédagogiques. Il a permis de résoudre de nombreuses situations de blocage. Dans ce contexte où les collègues sont parfois fortement exposés, nous déplorons les sollicitations inappropriées, non anticipées et récurrentes de plusieurs recteurs qui ont à l'évidence une perception peu valorisante des missions des IA-IPR.

Cette implication sur la globalité du processus des E3C légitime la demande du SNIA-IPR que les IA-IPR soient éligibles à l'indemnité attribuée aux personnels concernés. Pour ce faire, lors du prochain CTMEN où sera présenté le projet de décret *portant création d'indemnités exceptionnelles au bénéfice de certains personnels relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'organisation des épreuves de contrôle continu du baccalauréat*, le SNIA-IPR va déposer, via sa fédération UNSA éducation, un amendement pour ajouter un article au bénéfice des IA-IPR.

L'audience se termine par l'évocation des problématiques métiers : missions, qualité de vie au travail et parcours de carrière. Nous rappelons nos revendications à la conseillère sociale en l'alertant sur le manque d'attractivité de la fonction au regard du faible nombre de candidats au concours IA-IPR. Elle met en exergue les avancées en cours de négociation sur le plan indiciaire. Nous insistons sur la dégradation des conditions de travail des IA-IPR et sur l'empilement des sollicitations qui font perdre sens au métier. Nous demandons que se réunissent rapidement des groupes métiers pour les personnels d'encadrement afin d'analyser l'impact de la réforme des retraites et prévoir notamment la revalorisation des régimes indemnitaire.